



Mercredi 25 septembre 2019

LA VILLE DE BÈGLES PREND UN ARRÊTÉ ANTI-PESTICIDES

Par un arrêté pris le 20 septembre dernier, le maire de Bègles, Clément Rossignol Puech, affirme sa volonté d'interdire l'usage du glyphosate et autres substances chimiques sur le territoire communal, se joignant ainsi aux différentes municipalités* ayant récemment œuvrées en ce sens.

Si depuis 2017, les collectivités – et les particuliers – ne sont plus autorisées à utiliser de produits phytosanitaires chimiques pour l'entretien de leurs espaces verts, cette interdiction n'a pas été étendue aux agriculteurs, professionnels des espaces verts, entreprises, bailleurs privés et publics. Avec cet arrêté, **la Ville de Bègles s'engage, en élargissant le champ d'interdiction prévu par la loi, à être dès maintenant une ville « zéro glyphosate »** pour l'entretien des jardins et espaces verts des entreprises, des copropriétés, des bailleurs publics, pour l'entretien des voies ferrées et de leurs abords, comme pour les abords des autoroutes traversant Bègles.

Cette mesure accompagne les actions engagées depuis 2006 par la Ville pour interdire l'utilisation des pesticides dans les espaces publics de la commune ainsi que celles relatives à la promotion d'une agriculture urbaine biologique – notamment à travers une restauration collective bio, locale et accessible à l'ensemble des écoliers béglais.

Le maire a pris en compte les nombreuses données relatives aux dommages causés sur l'environnement et les populations exposées à ces substances. **Il estime de son devoir de prévenir et faire cesser toutes pollutions sur le territoire de sa commune, et particulièrement celles impactant la santé humaine.**

Les acteurs concernés par cette décision seront sensibilisés par la Ville qui rappellera les alternatives existantes aux pesticides pour l'entretien des espaces verts.

« Connaissant le statut juridique de tels arrêtés, l'équipe municipale respectueuse des lois de la République souhaite avant tout à travers cette démarche faire changer la loi et concourir à la sauvegarde la biodiversité et préserver la santé de ses concitoyens. » Clément Rossignol Puech

* Au 19 septembre, 80 communes françaises ont pris un arrêté contre les pesticides. En 2016, l'arrêté municipal de Balacet a été validé par la Préfecture de l'Ariège. Les 26 habitants de cette commune vivent désormais loin de tout produit phytosanitaire...